



## Ordonnances : recul sur la santé au travail

Alors que les ordonnances réformant le code du travail pouvaient permettre de renforcer la prévention de la santé au travail et les droits des victimes du travail, comme le demandait la FNATH, elles se caractérisent, au contraire, par une remise en cause de la santé au travail dans les entreprises. Ainsi, par exemple, la fusion des différentes instances représentatives du personnel entraînant la disparition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) constitue une « fausse bonne idée ». Dans les entreprises de moins de 300 salariés, les questions de santé au travail risquent de ne devenir qu'accessoires

Lire le communiqué de presse [www.fnath.org](http://www.fnath.org)

## REVENDIGATIONS



### Contrats aidés

La FNATH se mobilise contre la réduction des contrats aidés. Ces contrats, même s'ils ne sont pas toujours gage d'emplois pérennes, constituent souvent la seule opportunité pour des personnes éloignées de l'emploi d'entrer dans le monde de l'entreprise.

## ACCÈS AUX DROITS



### Retraite anticipée

Depuis le 1er septembre, une nouvelle commission peut permettre aux travailleurs handicapés souhaitant bénéficier d'une retraite anticipée de valider certaines périodes.

## VIE DE L'ASSOCIATION



### Des vidéos de la FNATH sur Dailymotion

Visionnez sur Dailymotion tous les films réalisés par la FNATH au cours de ces dernières années.

Cette réduction présente également le risque d'affaiblir de nombreuses associations, et donc de limiter des projets en proximité pour les plus vulnérables.

Une concertation devrait rapidement s'ouvrir, mais entre-temps la réduction des contrats aidés est déjà à l'œuvre.

Faites-nous part de vos témoignages.

En savoir plus : [www.huffingtonpost.fr](http://www.huffingtonpost.fr)

Composée de médecins, cette commission ne pourra être saisie que pour les dossiers des travailleurs handicapés présentant un taux d'incapacité d'au moins 80 %.

Par ailleurs, elle ne pourra examiner que les dossiers des personnes qui ne peuvent justifier de leur handicap pour des périodes égales au maximum de 30% de la durée d'assurance requise.

Lire le communiqué de presse : [www.fnath.org](http://www.fnath.org)

Films de présentation de notre association, films de sensibilisation «Stop aux accidents de trajets», témoignages d'adhérents (en partenariat avec l'Agefiph), séquences vidéos sur les thèmes chers à notre association (cancers professionnels, accidents,...).

Pour voir nos vidéos et les partager avec le plus grand nombre pour faire connaître notre association, une seule adresse :

<http://www.dailymotion.com>

**Suivez-nous**

### **Le magazine de la santé**

Pour aborder la question de la rentrée scolaire des enfants handicapés, la FNATH était invitée le 5 septembre dernier dans l'émission « Le Magazine de la Santé » sur France 5.

Pour voir ou revoir cette émission : [www.allodocteurs.fr](http://www.allodocteurs.fr)

**Communic'Action**

### **Communic'action**

La FNATH prend l'orientation stratégique de développer sa visibilité et sa notoriété.

Vous pouvez solliciter vos groupements départementaux et interdépartementaux FNATH pour accéder aux différents supports de communications : affiches, flyers, produits dérivés, etc.

La plupart de ces supports sont gratuits alors ce n'est plus la peine d'hésiter !